

COMMUNIQUE DE PRESSE

Diplôme National du Brevet dans l'académie de Nancy-Metz

Nancy, le 27/06/2024

Cette année, **26 599 élèves** se présentent au diplôme national du brevet (DNB) dans l'académie de Nancy-Metz : 23 575 en série générale, 3 024 en série professionnel. Les résultats seront publiés le mercredi 10 juillet à 14h00.

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu les **lundi 1 et mardi 2 juillet 2024 pour la session normale** et les **jeudi 19 et vendredi 20 septembre 2024 pour la session de remplacement**. L'épreuve orale, pour les candidats scolaires, est fixée par chaque établissement. Cette épreuve se déroule cette année entre le 6 mai 2024 et le dernier jour des épreuves écrites inclus.

Les modalités d'attribution du DNB

Le diplôme national du brevet est le premier examen important de la scolarité de l'élève. Il évalue les connaissances, les compétences et la culture acquises à la fin du collège.

Pour les candidats sous statut scolaire, le DNB est évalué sur 800 points. Le diplôme est délivré par l'évaluation du niveau de maîtrise de huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (400 points), ainsi que par cinq épreuves terminales, dont une orale, obligatoires à la fin de l'année de troisième.

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est appréciée lors du conseil de classe du troisième trimestre. Les points attribués, pour chaque composante, sont définis comme suit :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

Les épreuves terminales du DNB représentent 400 points répartis comme suit : français (100 points) ; mathématiques (100 points) ; histoire-géographie, enseignement moral et civique et de sciences (50 points chacune) ; l'épreuve orale de soutenance (100 points).

Service communication

Élise CURCIO, chargée de communication et relations publiques : 06 25 14 24 78

Sandra REIMBERGER, directrice de la communication : 06 19 28 28 24

Mél : communication@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
54000 NANCY

Retrouvez-nous



Pour les candidats individuels, le DNB est évalué sur 400 points. Il est attribué aux élèves ayant obtenu un total d'au moins 200 points à l'issue des cinq épreuves terminales : français (100 points) ; mathématiques (100 points) ; histoire-géographie, enseignement moral et civique et de sciences (50 points chacune) ; langue vivante étrangère (100 points).

Les mentions

Pour les candidats scolaires, le diplôme national du brevet est attribué quand **le total des points est supérieur ou égal à 400**. Des mentions sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 480 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 560 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 640.

Pour les candidats individuels, le diplôme national du brevet est attribué quand **le total des points est supérieur ou égal à 200**. Des mentions sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 240 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 280 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 320.

La cérémonie républicaine de remise des diplômes

La réussite des élèves au DNB et au certificat de formation générale (CFG) constitue un premier aboutissement de leurs apprentissages. La Nation reconnaît, à travers une cérémonie républicaine, le mérite de l'élève qui s'est impliqué avec succès dans sa scolarité et le félicite pour l'obtention de son premier diplôme. Cette cérémonie est organisée dans les collèges, de préférence dans les quinze jours qui précèdent les vacances de la Toussaint. Elle offre également l'occasion de renforcer les liens entre le collège et les différents établissements dans lesquels ses anciens élèves de troisième poursuivent leur formation (lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, centres de formation d'apprentis...).

Service communication

Élise CURCIO, chargée de communication et relations publiques : 06 25 14 24 78
Sandra REIMBERGER, directrice de la communication : 06 19 28 28 24
Mél : communication@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
54000 NANCY

Retrouvez-nous

